



## 15ème législature

<b>Question N° : 21314</b>	De <b>Mme Amélia Lakrafi</b> ( La République en Marche - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > moyens de paiement	<b>Tête d'analyse</b> > Refus de cartes bancaires étrangères pour l'achat de billets de train en ligne	<b>Analyse</b> > Refus de cartes bancaires étrangères pour l'achat de billets de train en ligne.
Question publiée au JO le : <b>09/07/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>27/10/2020</b> page : <b>7573</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b>		

### Texte de la question

Mme Amélia Lakrafi attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'impossibilité d'acheter un billet de train en ligne sur la plateforme oui.sncf avec une carte bancaire étrangère. Cette situation est de nature à pénaliser les Français établis à l'étranger ne disposant pas de moyens de paiement français qui, lors de leur séjour en France, peinent à organiser leur déplacement. Elle est vécue de manière d'autant plus injuste par les citoyens concernés qui ne possèdent pas de moyens de paiement français bien souvent en raison de la décision de leur banque en France de fermer leur compte bancaire une fois installés à l'étranger. Elle contribue également à complexifier les mobilités des touristes étrangers à travers le pays, les incitant ainsi à préférer l'avion plutôt que le train, pour un bilan carbone qui sera lui, bien supérieur. Au regard de ces éléments, elle souhaiterait avoir connaissance des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour contourner cet obstacle à l'achat de billets de train sur internet.

### Texte de la réponse

Les cartes bancaires étrangères peuvent être utilisées sur le site oui.sncf pour l'achat des billets de train. En revanche, certaines transactions peuvent échouer du fait de dispositifs de lutte contre la fraude à la carte bancaire, aussi bien du côté du commerçant que du côté de l'établissement bancaire émetteur. Ainsi, certaines banques étrangères ou cartes étrangères ne supportent pas les cinématiques de paiement européennes, comme par exemple les approches de paiement avec authentification à simple ou double facteur telles que le SMS. En tout état de cause, le Gouvernement est attaché à ce que la SNCF améliore les moyens mis à la disposition des usagers pour leur permettre de voyager dans les meilleures conditions.